



275-2003 – 11 septembre 2003

Pascal Lamy, Commissaire européen au Commerce

## Initiative Coton

5ème Conférence Ministérielle de l'OMC,  
Cancun, Mexico, 10 septembre 2003

L'Union européenne partage les préoccupations des pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest concernant le niveau extrêmement bas des prix du coton sur les marchés mondiaux, et le rôle que jouent les subventions dans les principaux pays producteurs et exportateurs dans ce contexte. Avec des résultats négatifs pour les revenus des pays qui dépendent largement de ces produits ainsi que pour leurs populations. C'est le message que le Président Prodi a eu l'occasion de passer au Président Kérékou du Bénin lors de leurs entretiens d'hier à Bruxelles.

La Communauté est le plus grand importateur de coton du monde. Pour les pays ACP, de l'Ouest et du Centre Africain la Communauté représente la débouchée principale pour leurs exportations de coton, qui, par ailleurs, entrent sur la marché Communautaire à droit zéro. Les exportations de coton de l'UE sont négligeables au niveau mondial et l'UE ne donne pas de subventions à l'exportation.

De manière surprenante, cette initiative ne comporte pas de volet « accès aux marchés ». Il n'est pas suffisant de régler les aspects liés à la production mais il faut aussi assurer l'accès aux marchés des produits du coton. Ceci est particulièrement important pour les pays les moins avancés qui sont parmi les sponsors de cette initiative. La Communauté a mis en place une politique assurant l'importation sans restrictions et sans droits de douane de tous les produits originaires des PMA, incluant le coton et tous les produits transformés de la chaîne cotonnière.

Il est vrai que l'UE aide ses propres producteurs de coton, puisque cette activité joue un rôle socio-économique important dans certaines régions de la Communauté. Mais la production totale de coton de la Communauté ne représente qu'une partie marginale de la production mondiale (autour de 2%). Le système de soutien de la Communauté n'a donc aucun réel impact sur les tendances des prix mondiaux. La Commission Européenne est par ailleurs sur le point de présenter des réformes substantielles de son régime coton au Conseil des Ministres et au Parlement européen, en coupant largement le lien entre production et soutien.

Les prix mondiaux du coton sont déterminés par les plus grands pays producteurs et exportateurs, et pour certains d'entre eux, par leur système de soutien interne. En même temps il faut reconnaître qu'en plus des subventions liées à la production des principaux pays exportateurs, des facteurs tels que le prix du pétrole (qui influence la compétitivité des fibres synthétiques) ou le niveau de protection des marchés d'autres exportateurs jouent également un rôle important dans ce contexte.

De toute façon, la Communauté s'est engagée de réduire de façon substantielle les formes de soutien interne, qui perturbent les échanges de produits agricoles, y compris des soutiens du type « deficiency payment » dans le contexte des négociations de Doha. Nous proposons aussi une série de mesures pour

l'accès aux marchés des pays en développement. Ceci comprend une proposition de permettre l'accès à droit zéro d'au moins 50% des exportations de produits agricoles des pays en développement.

L'UE continue d'appeler d'autres partenaires à mettre en place, comme elle l'a fait, un régime d'importation sans droits et sans restrictions quantitatives pour toutes les importations de produits originaires des pays les moins avancés, y compris le coton et tous les produits de la chaîne cotonnière (textile et habillement).

Cette initiative coton est importante et elle arrive à un moment crucial. L'UE accepte de soutenir les aspects commerciaux de cette initiative dans le contexte des négociations de Doha. Nous appelons tous les membres, en particulier les autres pays développés, à accepter de négocier des disciplines appropriées dans le cadre du futur accord agricole. Un résultat satisfaisant des négociations agricoles constituerait en effet une solution adéquate pour l'essentiel des questions soulevées par cette initiative.

Pour des informations supplémentaires:

**Fons Theis – 4301- 32925**

E-Mail [alphonse.theis@cec.eu.int](mailto:alphonse.theis@cec.eu.int)

**Ernst Moutschen – 4301 – 32574**

E-Mail: [ernst.moutschen@cec.eu.int](mailto:ernst.moutschen@cec.eu.int)